

DÉVELOPPEMENTS

Du Budget des Dépenses

DE

LA COUR DES COMPTES,**POUR L'EXERCICE 1846.**


NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.			NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	Montant de LA DÉPENSE.	Total par SERVICE.
1	1	MEMBRES DE LA COUR.					
		Le Président.	1	9,000 »	58,000 »	58,000 »	
		Les Conseillers	6	42,000 »			
		Le Greffier	1	7,000 »			
		TOTAL.	8				
2		PERSONNEL DES BUREAUX.					
		Allocation pour majorer le traitement du chef de division, qui sera en même temps chargé des fonctions de commis-greffier	»	500 »	500 »		
		Un chef de division.	1	3,500 »	14,021 »	71,000 »	
		Un sous-chef tenant l'indicateur général	1	2,540 »			
		Deux commis d'ordre et un expéditionnaire, aux traitements de 1,550 à 975 francs	3	4,025 »			
		Un archiviste chargé de la statistique, du matériel et des propriétés de l'État	1	2,200 »			
		Un commis d'ordre.	1	700 »			
		Un garde-scel	1	1,256 »			
		Un chef de division.	1	3,500 »	15,515 »		
		Un sous-chef	1	2,540 »			
		Deux contrôleurs aux traitements de 2,540 à 2,025 francs	2	4,565 »			
		Un teneur de livres des fonds de l'État	1	1,575 »			
		Trois vérificateurs aux traitements de 1,885 à 800 fr.	3	5,535 »			
		Un chef de division.	1	3,500 »	20,030 »		
		Un sous-chef.	1	2,540 »			
		Un contrôleur des pièces de dépenses acquittées	1	2,025 »			
		Un vérificateur en chef	1	2,025 »			
		Sept vérificateurs aux traitements de 1,885 à 700 fr.	7	10,190 »			
		Un chef de division.	1	3,500 »	13,540 »		
		Un sous-chef	1	2,540 »			
		Deux teneurs de livres.	2	3,100 »			
		Vérificateurs et expéditionnaires.	»	4,400 »			
				Pour rétribution de travaux extraordinaires.	2,000 »	2,000 »	
				Huissiers, messagers, concierge et boute-feux, aux traitements de 1,272 à 832 francs	5,744 »	5,744 »	
3	»	MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES.					
		Éclairage, chauffage, fournitures de bureau, achat et réparations de meubles, entretien de l'hôtel, etc.				16,900 »	
4	»	PENSIONS.					
		Pensions à accorder éventuellement				1,200 »	

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1846.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1845.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1846		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1846.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
58,000 »	»	58,000 »	45,386 20	(a 14,615 80	»		a) Cette augmentation est la conséquence de la loi du 15 juin 1845.
71,000 »	»	71,000 »	71,000 »	»	»		
16,900 »	»	16,900 »	16,900 »	»	»		
1,200 »	»	1,200 »	1,200 »	»	»		
TOTAL. . . fr.		147,100 »	152,486 20	14,613 80	»		

